

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil municipal du 30 décembre 2019

Affiché en exécution des articles L.2121-25 et L. 5211-1 du CGCT

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : Mme Florence BERTHET, M. Franck CHAUVE, Mme Sandrine VILLENEUVE, M. Bernard GERVAIS, Mme Christelle EYCHENNE, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, Mme Christelle MURON, M. Lucien ESTINES, M. Jacques BRUNEL, M. Jean-Claude RICHARD, M. Yannick SEYCHAL, Mme Séverine CARTON.

ABSENTE EXCUSEE : Mme Laurence CROZAT qui a donné procuration à Mme Christelle MURON.

ABSENT : M. Christian CHARRIERE.

Secrétaire de Séance : Mme Christelle EYCHENNE.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de conserver la compétence EAU à compter du 01/01/2020 et de demander la subdélégation à Loire Forez Agglomération.

- **DECIDE** de demander le retour de la compétence ASSAINISSEMENT à la Commune de NOIRETABLE et la subdélégation à Loire Forez Agglomération.

- **APPROUVE** la recette provenant des assurances AREAS CMA.

- **ANNULE** la délibération n° 2019.08.07 du 21 novembre 2019 concernant la mise à disposition et/ou transfert des biens meubles et immeubles affectés à la compétence ZAE transférée à Loire Forez Agglomération ; et **DE FAIT REINTEGRE** la délibération du 24/10/2019 sous le n° 2019.07.12.

- **ACCEPTE** la demande de mutation de M. Christophe LAVEILLE à Loire Forez Agglomération et **ACCEPTE** toute négociation avec le futur employeur pour réduire le délai de préavis.

- **ACCEPTE** de convertir les zones AU du PLU en zone A pour que les parcelles D 982 et D 983 puissent être classées en zone UC.

-**EST INFORMÉ** de la date de la cérémonie des vœux : le 10/01/2020 à 19 heures.

La séance est levée à 20h30.